Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102078-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

Présents (27) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, M. SIMON, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (2) : Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme MALINGE).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/078 Election d'un nouvel adjoint

Suite à la démission de M. ROUMAGNAC de ses fonctions d'adjoint au maire, il est proposé au conseil municipal de désigner un nouvel élu aux fonctions de 5ème adjoint au maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2026/016 du 20 mars 2026 portant création de huit postes d'adjoint au maire,

Vu la délibération n°2026/017 du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 21 mars 2026 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 28 septembre 2026,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du cinquième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Nicolas SIG se porte candidat aux fonctions d'adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE MAINTENIR** le nombre d'adjoints au maire à huit ;
- **DE DIRE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;
- **DE PROCEDER** à la désignation du 5ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 08/11/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102078-DE

Après les opérations de votes, les assesseurs procèdent au dépouillement :

Proclamation des résultats

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Bulletins blancs ou nuls (articles L.65 et 66 Code électoral)	5
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

Nicolas SIG a obtenu 24 voix.

- **DE DESIGNER** en qualité de 5ème adjoint au maire, M. Nicolas SIG

Fait à ELVEN, le 3 novembre 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 05/11/2026
Qualité : MAIRE